

en bref 30





Retrouvez chaque trimestre l'AMF en bref sur votre site internet www.amf-sam.fr

édito

e lancement du nouveau site web de l'AMF rencontre un vif succès puisque 40% des affaires nouvelles souscrites depuis le début de l'année le sont par ce canal. Si vous ne l'avez pas encore fait rendez-vous sur www.amf-sam.fr.

Nous avons choisi d'aborder dans ce nouveau numéro d'AMF en bref les conditions et obligations contractuelles qui incombent aux Comptables dans le cadre des voies de recours à mettre en œuvre suite à une mise en débet.

Nous vous présentons également quelques chiffres relatifs à l'activité de l'AMF à fin février 2018.

Enfin nous profitons de ce nouveau numéro pour inviter les Comptables du réseau de la DGFIP à mettre à jour le montant de leurs capitaux garantis suite à la revalorisation des cautionnements.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce numéro 30 d'AMF en bref.



Voies de recours

L'AMF subordonne sa garantie à la mise en œuvre par le Comptable de toutes les voies de recours dont il dispose pour obtenir une décharge de responsabilité ou une remise gracieuse (Chapitre II des Conditions Générales).

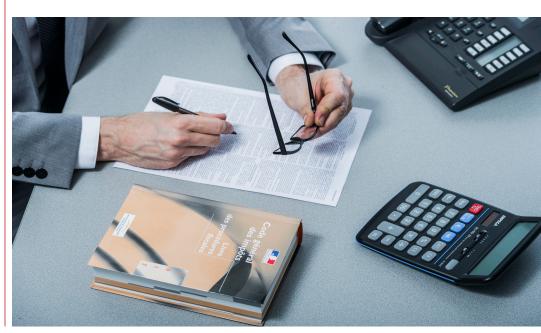
Le Comptable a notamment la possibilité de présenter un recours administratif auprès de son administration et/ou un recours auprès du Tribunal Administratif compétent.

Si elle l'estime justifié, l'AMF peut exiger du Comptable qu'il engage l'une de ces procédures au risque de se voir opposer un refus de prise en charge du sinistre. Il est donc impératif que l'AMF puisse disposer le plus rapidement possible de l'ensemble des décisions notifié à l'encontre du Comptable afin de respecter le délai de deux mois durant lequel un recours est possible.

Dans l'hypothèse d'un recours au Tribunal Administratif (le recours administratif étant gratuit), l'intégralité du coût de la procédure serait supportée par l'AMF au titre de la garantie Défense Pénale Professionnelle prévue au contrat.

L'instruction du recours serait confiée au conseil mandaté par l'AMF et réalisée avec le concours du Comptable.

Pour plus de précisions, vous pouvez nous contacter au 09 72 67 27 70.





En chiffres

Résultats AMF au 28 février 2018

295 136 contrats=

274 098 contrats GPMT

« Garanties de Protection Mutualiste Pour Tous »

20 537 contrats APIC Régisseurs

6 272 contrats APIC Comptables



Modification du cautionnement

L'arrêté du 2 février 2018 a modifié le cautionnement des comptables du réseau DGFIP. Ce texte est mis à disposition sur le site de l'AMF.

Après avoir procédé à la modification de votre cautionnement, pensez à contacter le «Pôle Gestion des Sociétaires » de l'AMF au 09 72 67 27 70, afin d'adapter le montant de vos capitaux garantis par votre contrat d'assurance.



Site internet de l'AMF

Suite à la mise en ligne de notre nouveau site, vous avez été nombreux le mois dernier à consulter nos nouvelles rubriques!



Nous vous invitons désormais à découvrir notre espace documentaire qui est règulièrement enrichi par la mise en ligne de nos dernières parutions sur le thème de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire.



Chiffres Web

À fin février 2018, 344 affaires nouvelles (soit 36 % de la production globale) ont été soucrites directement sur le site.

60 % de celles-ci ont été réglées par un paiement en carte bleue et 86 % signées électroniquement.



Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des textes de loi portant sur la responsabilité personnelle et pécuniaire des Comptables et/ou des Régisseurs

1élécharger en PDF

Télécharger en PDF

Comptabilité Publique

ote de service du 10 novembre 2017 de relative à la gestion des déficits de cteur public local

struction codificatrice n°06-031-A-B-M 21042006

Régisseurs

Vous trouverez également toute une bibliothèque de textes de lois répertoriés selon votre qualité de Comptable Public ou de Régisseur.



N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions!

L'AMF est l'assureur de référence du risque professionnel des Comptables et des Régisseurs. Vous pouvez contacter le « Pôle Gestion des Sociétaires » au :

0 972 672 770

Service gratuit + prix appel



Ou consulter le site de l'AMF qui vous est entièrement dédié : www.amf-sam.fr

La revue **AMF** info vous sera adressée début juillet et fin décembre ;
Des newsletters mensuelles vous apporteront tout au long de l'année, les actualités du Groupe **Matmut**, d'**AMF Assurances** et d'**AMF Mutuelle**.



AMF, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 784 394 397 00029. Entreprise régie par le Code des Assurances, 111 rue du Château des Rentiers, 75013 PARIS.